



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES PUBLICS, DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE ET TRICOLORE, DES ILLUMINATIONS FESTIVES ET DES BORNES D'ÉNERGIE ET DE CONTRÔLE SUR LA COMMUNE DE VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES ENERGIES&SERVICES

**DÉCISION N° DM-25-045
EN DATE DU 12 FEVRIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-353 du 22 octobre 2024 de signer le marché d'exploitation, de maintenance et d'entretien de l'éclairage extérieur des espaces publics, de la signalisation lumineuse et tricolore, des illuminations festives et des bornes d'énergie et de contrôle sur la commune de Vincennes (notifié le 04/11/2024) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 06 février 2025, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'ajouter au marché deux prestations au BPU initial ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, sise 87, avenue du Maréchal Foch - 94046 CRETEIL Cedex, représentée par Monsieur Stéphane COLINO, Directeur commercial, l'acte modificatif n°1 du marché d'exploitation, de maintenance et d'entretien de l'éclairage extérieur des espaces publics, de la signalisation lumineuse et tricolore, des illuminations festives et des bornes d'énergie et de contrôle sur la commune de Vincennes.

L'acte modificatif n°1 est sans incidence financière sur le montant maximum annuel du marché.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250212-Imc1H12823H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/02/2025
Date de Publication : 12/02/2025